DA-3

605.040.05f DA-3 (8.18)

Demande d'imputation forfaitaire d'impôt pour redevances de licences étrangères échues en 2018

_					
Co	m	m	11	n	ρ

Redevances de licences	échu	ıes en	2018				
No de reg.:	<u> </u>		Nom, prénom, d	domicile / Raison so	ciale, ad	resse, siège	
Domicile (siège) et év. date de la fo au 1.1.2018	ondation						
au 31.12.2018							
Redevances de licences p	our lesquelles le requérant préter	nd l'imputa	ation forfaitaire d'im	pôt.			
Désignation des redevances de licences Débiteur		Etat	Rendement comptabilisé 2018 ou 2017/18	Rendement brut 2018 ou 2017/18	Impôt étranger non récupérable		Question 2 — (au verso)
			Fr.	Fr.	%	Fr.	(= = = = = = = = = = = = = = = = = = =
1		2	3	4	5	6	7
Remboursement d'impôts sur les re provenant des Etats précités	edevances de licences	. —		_		_	
Total: Rendement comptabilise				_			
(les requérants qui ne son doivent reporter le renden	nt pas des entreprises astreintes à nent brut dans leur déclaration d'i cupérables	à tenir des mpôt)	s livres				
impots etrangers non re	cuperables						
Décision et répartition (lais	ser en blanc)		Contrôlé le	Notifié le		Comptabilisé le	Viré le
Imputation forfaitaire d'impôt accordée pour	Confédération Fr.		_				
Fr.	Canton et Commune Fr.			Prière de l	remnli	r le verse	I

DA-3

Imposition en Suisse

1. Etes-vous assujetti au lieu de votre domicile (siège) pou	r l'année 2018:	oui (marquer d'une croix ce qui c	non onvient)
- à l'impôt fédéral direct sur le revenu ou le rendement n	et?		
- aux impôts du canton et de la commune sur le revenu	ou le rendement net?		
 Les redevances qui figurent au recto sont-elles soumise Dans la négative, indiquer séparément, colonne 7 (au re qu'à l'impôt fédéral direct. 	'		
3. a. Personnes physiques: Revenu sur la base duquel se détermine le taux de l'i	mpôt dû pour l'année fiscale 2018 selon la déclara	ation d'impôt	
- impôt fédéral direct		Fr	
- impôt cantonal et communal		Fr	
 b. Sociétés anonymes, en commandite par actions, a fondations: 	à responsabilité limitée, coopératives, associa	tions et	
Rendement net sur la base duquel se détermine le ta	ux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2018 selon la	déclaration d'impôt	
- impôt fédéral direct		Fr	
- impôt cantonal et communal		Fr	
Le montant d'imputation forfaitaire d'impôt, au cas où il n'e und sur mon / notre compte postal nº			
auprès de			
Le requérant atteste l'exactitude des indications données de En outre, il déclare (peut être biffé par les personnes qui ne comptabiliser comme rendement les redevances de licer forfaitaire d'impôt; ne pas être exclu des avantages de la convention applica instituant des mesures contre l'utilisation sans cause légi	exploitent pas une entreprise astreinte à tenir des nces qui figurent au recto, les remboursements d'	impôts, ainsi que le montant de	
Liquiet data	time des conventions conclues par la Confédérati		cembre 1962
Lieu et date	time des conventions conclues par la Confédérati	on en vue d'éviter les doubles i	cembre 1962
Lieu et date	time des conventions conclues par la Confédérati	on en vue d'éviter les doubles i	cembre 1962

- 2. La demande sera déposée auprès du canton dans lequel le requérant avait son domicile le 31 décembre 2018 (personnes physiques), respectivement son siège à la fin de la période fiscale 2018 (personnes morales).
- 3. Pour les dividendes et intérêts, on utilisera la formule DA-1 ou DA-2.
- 4. N'indiquer dans la présente demande que les redevances provenant d'Albanie (AL), Algérie (DZ), Argentine (AR), Arménie (AM), Australie (AU), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Canada (CA), Chili (CL), Chine (CN), Chine Taipei chinois {Taiwan} (TW), Colombie (CO), Corée du Sud (KR), Côte d'Ivoire (CI), Egypte (EG), Equateur (EC), Espagne (ES), France (FR), Ghana (GH), Grèce (GR), Hong Kong (HK), Inde (IN), Indonésie (ID), Iran (IR), Islande (IS), Israël (IL), Italie (IT), Jamaïque (JM), Kazakhstan (KZ), Kirghizistan (KG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Malaisie (MY), Maroc (MA), Mexique (MX), Nouvelle-Zélande (NZ), Oman (OM), Ouzbékistan (UZ), Pakistan (PK), Pérou (PE), Philippines (PH), Pologne (PL), Portugal (PT), Singapour (SG), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Sri Lanka (LK), Tadjikistan (TJ), Tchèque, République (CZ), Thaïlande (TH), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Turkménistan (TM), Turquie (TR), Ukraine (UA), Venezuela (VE) et Vietnam (VN), qui restent soumises à un impôt limité dans l'Etat de la source

La **colonne 3** (au recto) n'est à remplir que par les entreprises astreintes à tenir des livres.

Dans la **colonne 7**, annoter de la mention **IFD** les redevances qui ne sont soumises qu'à l'impôt fédéral direct.

5. Si le montant total des impôts étrangers non récupérables (col. 8) n'excède pas 50 francs, l'imputation forfaitaire d'impôt n'est pas accordée. Dans ce cas, on portera les revenus, diminués de l'impôt étranger non récupérable, dans l'état des titres ordinaire. De même, les dividendes et intérêts qui ne sont grevés d'aucun impôt dans l'Etat de la source ou pour lesquels un remboursement total de l'impôt peut être demandé ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire.

Des indications exactes et complètes épargnent au requérant et aux autorités le désagrément de demandes ultérieures d'explications. Veuillez joindre les attestations bancaires.